

Dérive eugéniste ? La France vers un dépistage rapide de la trisomie 21



Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu hier un avis favorable à l'utilisation de tests génétiques permettant de dépister la trisomie 21 d'un fœtus, sur simple prélèvement de sang maternel. Ce test constituerait « un progrès, du point de vue éthique » ; déjà disponible en Allemagne, Autriche, Suisse et au Liechtenstein, il permettrait en effet de réduire fortement le recours aux examens telles les amniocentèses, jugées intrusives et souvent génératrices de fausses couches. Les diverses organisations qui défendent la recherche sur la trisomie 21, à l'instar de la fondation Jérôme Lejeune, alertent sur les potentielles dérives eugénistes de cette méthode.

« Le Comité d'éthique a déroulé le tapis rouge au fabricants de test »

« Dans le "comité d'éthique", il y a le mot "éthique", or il a rendu un avis essentiellement technique », déplore Jean-Marie Le Méné. « Au fond, il a déroulé le tapis rouge au fabricants de test », poursuit-il, se référant au marché pharmaceutique des tests prénatals.

L'éradication de plus de 90% des enfants trisomiques avant leur naissance exigeait, toujours selon Jean-Marie le Méné, un autre niveau d'analyse. « Quelle est cette politique qui vise à éliminer une population entière ? C'est une politique eugéniste ! », assène le directeur de la Fondation Lejeune.

Jean-Marie Le Méné, président de la fondation Jérôme Lejeune, interrogé par Manuella Affejee nea/443 mp3 443